



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**COMMISSION
ARMÉES - JEUNESSE**

SESSION 2005-2007

Les Cadets des Armées

SYNTHÈSE DU SUJET

**RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL**

ées-jeunesse



Commission armées-jeunesse

Sommaire

Le dispositif Cadets (synthèse)	p. 3
Introduction	p. 5
CADETS 1 :	
Étude des dispositifs cadets existant	p. 7
Préconisations de faisabilité	p. 12
Conclusion	p.14
CADETS 2 :	
Recadrages par rapport aux préconisations	p. 15
Finalisation du cahier des charges	p. 17
Conclusion	p. 20

Le dispositif Cadets

(Synthèse)

Étudié depuis deux ans au sein de la Commission armées-jeunesse et en étroite liaison avec les armées depuis un an, ce dispositif doit se concrétiser dans un premier temps par une expérimentation menée début 2008.

Buts

Le dispositif Cadets vise trois buts :

- Répondre à une demande des jeunes qui veulent connaître l'armée avant l'âge de la préparation militaire, ce qui pourrait faciliter le recrutement ;
- Organiser un réseau de jeunes portant témoignage par leur comportement, servant de référence à la défense dans leur milieu et participant ainsi au lien armées-nation.
- Faciliter localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieu différents, et ainsi promouvoir l'égalité des chances ;

Organisation

Les jeunes cadets seraient répartis en sections d'une trentaine de personnes et rattachées à une unité d'active.

Ils seraient encadrés par des volontaires, réservistes en général, formés par les Armées, garantes de l'unité de pédagogie et surtout de l'esprit.

Chaque section serait affiliée au club sportif et artistique de la Défense local, qui en assurerait le support juridique.

Recrutement

Le recrutement des jeunes cadets se fera dans les lycées, par une sensibilisation menée localement en liaison avec les proviseurs. Il pourra aussi se faire par les bureaux d'information et de recrutement de chacune des Armées et, bien sûr, le bouche-à-oreille. Un grand soucis de mixité sociale devra présider à la désignation des jeunes retenus.

Expérimentation

Menée en étroite liaison avec l'Éducation nationale, l'expérimentation aura lieu sur cinq sites militaires avec des clubs volontaires, en accord avec les recteurs d'académie concernés.

Activités

Les activités se dérouleraient en deux temps, mais toujours à travers la découverte des armées :

Des séances de sport, de civisme et de formation comportementale menées un après midi tous les quinze jours.

Un camp d'été d'une semaine.

INTRODUCTION

En Septembre 2005, Mme ALLIOT-MARIE a demandé à un groupe de la Commission armées-jeunesse de répondre à une question :

« Est-il possible de mettre en place un dispositif de type cadet ? »

avec un triple objectif : développer le civisme, renforcer la cohésion nationale, favoriser le recrutement.

Considérant qu'il est toujours possible de faire lorsque volonté politique il y a, cette question en a très vite appelé une autre :

« Est-il opportun de proposer la création des Cadets des Armées ? »

En Juin 2006, lors de la restitution des travaux de CADETS1 portant sur la réponse à ces deux questions, les émeutes de l'automne 2005 occupaient encore les esprits, stigmatisant le besoin pressant de recréer du lien entre la Nation et sa jeunesse, dont une partie :

- méconnaît partiellement ou totalement les Institutions, et n'est donc pas en capacité de comprendre ce qui fait la spécificité du pacte républicain.
- n'arrive plus à se projeter ou à rêver, et succombe tout autant à un individualisme marqué, qu'aux tentatives de récupérations communautaires.

Fin Juin 2007, en clôturant les travaux de CADETS2 en vue du lancement de l'expérimentation des Cadets des Armées et du développement d'un tel dispositif, l'actualité s'est peut-être tournée vers d'autres sujets mais la pertinence de ce projet demeure :

- La mise en place des cadets permettra non seulement de sensibiliser les jeunes aux questions de la Défense (son intérêt, ses besoins et sa nécessité), mais plus généralement de recréer du lien Armées-Jeunesse à partir d'une approche nouvelle des Armées conjuguant terrain / proximité et réactivité / partenariat.
- Outre un effet induit sur le recrutement, ce programme fédérateur et structurant - résultant de la spécificité de l'enseignement et de l'encadrement militaire - continuera à produire ses effets dans la future vie courante des jeunes, et notamment dans leur vie professionnelle.

- Ce programme s'inscrira en complément du parcours citoyen, d'une orientation vers l'EPIDe¹ et éventuellement d'une équivalence temps dans l'hypothèse de la mise place du service civil ou civique.
- Au-delà de l'apprentissage du civisme, de la socialisation ou de la resocialisation des jeunes, de l'effet sur le recrutement et sur le futur comportement professionnel, ce programme vise en fait à créer « le chaînon manquant » dans le réseau des acteurs et partenaires de la Défense, en impliquant véritablement les jeunes.

Malgré cette pertinence associée à la constante recherche d'un développement à coût modéré et d'une image évitant de possibles amalgames, il est toutefois évident que ce dispositif ne constituera pas pour autant la panacée, mais une des solutions pour permettre de recréer ce lien si particulier Armée-Jeunesse, qui constituait le fondement du lien Nation-Jeunesse jusqu'à la suspension du service militaire.

Quoiqu'il en soit, cette solution mérite d'être considérée à l'aune de son véritable enjeu puisqu'il s'agit de mobiliser la jeunesse dans sa diversité ; cette jeunesse qui « *entrera dans la carrière quand les aînés n'y seront plus* ».

Le présent document synthétise ainsi ces deux ans de travaux en quatre parties :

CADETS 1 : Étude des dispositifs cadets existant

Préconisations de faisabilité

CADETS 2 : Recadrages par rapport à ces préconisations

Finalisation du cahier des charges pour l'expérimentation

¹ EPIDe : Établissement public d'insertion de la défense

CADETS 1 : ETUDE DES DISPOSITIFS CADETS EXISTANT

La première partie des travaux de CADETS1 a ainsi porté sur l'étude des dispositifs cadets existant à l'étranger et en France.

S'agissant des dispositifs existant à l'étranger, un comparatif a été établi entre le système américain, britannique et canadien.

A l'étranger

Cadets Américains

- Pays où il existe le plus d'écoles et d'académies paramilitaires ou militaires
- Il s'agit d'établissements privés très sélectifs
- L'objectif est de former une élite basée sur la cooptation

La quintessence de ces établissements est l'académie militaire de West Point, qui fait partie intégrante du patrimoine américain et dont la devise est « ***Devoir, Honneur, Patrie*** ».

Cadets Britanniques

- L'objectif est de former des leaders, des décideurs, de forger leur caractère ; avec une préoccupation de recrutement pour les Armées marquée → « ***Servir pour Diriger*** » devise de l'académie militaire de Sandhurst.
- Le programme peut-être dispensé hors ou dans le cadre scolaire ; il s'agit alors d'une option.
- Ce programme accorde une place importance à l'émulation et à la compétition.
- La formation est assurée sous encadrement militaire.
- Le financement est assuré par le Ministère de la Défense.

Nb : Il existe l'équivalent de notre programme Défense 2^{ème} Chance : la Skill Force

Cadets Canadiens

- L'objectif gouvernemental est de former de futurs citoyens, selon le principe que « **Tant vaut la Sève, tant vaut l'Erable** ».
- Il s'agit du plus important programme fédéral pour la jeunesse
 - 60.000 jeunes répartis dans 1.200 corps de cadets
- Le financement est assuré par le Ministère de la Défense
- L'instruction et la gestion de terrain sont confiées à des civils
 - 6.500 officiers d'instruction (enseignants, travailleurs sociaux, policiers, étudiants) intégrant temporairement les Forces Canadiennes
 - 15.000 volontaires bénévoles
- Le budget annuel s'élève à 200 millions de \$, soit 200 €/ mois/ cadet

Il ressort de ce comparatif que les cadets américains sont les plus éloignés de notre culture et de notre objectif ; à l'inverse des cadets canadiens auxquels la CAJ s'était déjà intéressée.

Malgré des différences - sur la finalité du programme, le degré d'encadrement militaire, ainsi que sur les modalités de financement - ces dispositifs ont en commun le fait que :

- la base des programmes est le travail sur les valeurs,
- les programmes sont segmentés par âge, avec une correspondance de niveaux et une reconnaissance de l'obtention de ces niveaux.

Toutefois, le véritable point commun s'avère la fierté d'être cadet, et le sentiment de devoir tendre à l'exemplarité.

En France

En France, les « Cadets » renvoient principalement aux Cadets de la République, aux Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP), ainsi qu'à l'expérience menée par la FNASOR.

Cadets de la République

Lancé fin 2004, le programme Cadets de la République - option Police Nationale - permet à des jeunes (de 18 à 26 ans, issus de quartiers défavorisés) d'être recrutés en tant d'Adjoint de Sécurité pour une période de 5 ans.

La première année est consacrée à une formation spécifique - alternant des cours en lycée professionnel et dans une structure de formation de la Police Nationale, avec des stages pratiques en commissariat - en vue de passer les concours internes de gardien de la paix.

Pendant ces 12 mois de formation, les cadets perçoivent une allocation correspondant à 50% du SMIC ; à l'issue des 12 mois, et indépendamment des résultats, les cadets exercent les missions traditionnelles des ADS et sont alors payés sur la base du SMIC.

Environ 1.000 jeunes ont été recrutés en 2005 ; pareil en 2006.

Le développement de ces cadets demeure à l'étude auprès de la Gendarmerie et de la Sécurité Civile, qui disposent en fait d'autres dispositifs.

Malgré une correspondance d'objectifs, ces dispositifs ne s'adressent pas au public ciblé (-18 ans), à l'inverse du dispositif des Jeunes Sapeurs Pompiers.

Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)

Ce dispositif porte sur un volume de +30.000 jeunes (10-18 ans) répartis dans + 1.500 sections ; leur statut est celui de volontaires, membres d'associations locales.

L'objectif est double car il s'agit de préparer les jeunes :

- à devenir des citoyens actifs,
- à rejoindre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le programme alterne principalement des formations théoriques/ pratiques, ainsi que des activités sportives ; il se compose de 3 niveaux :

- initiation / 11-13 ans / 40h,

- préparation du certificat aux fonctions de JSP / 13-15 ans / 50h,
- préparation du brevet national de JSP / 15-17 ans / 80h.

Il existe un 4ème module (17-18 ans / 90h sur 2 ans) permettant de temporiser jusqu'à l'entrée au SDIS (volontairement ou professionnellement).

L'encadrement est assuré par des sapeurs pompiers (volontaires ou professionnels) ayant reçu une formation spécifique d'au minimum 5j.

La formation et l'équipement d'un JSP revient à \approx 400 €/ an

Outre les valeurs qu'il développe chez les jeunes, ce dispositif - très proche des cadets canadiens - présente l'intérêt d'être diplômant.

Expérience FNASOR

Pour prévoir le remplacement de leurs cadres associatifs, des associations locales membres de la FNASOR ont souhaité se rapprocher des jeunes, à partir de 13-14 ans.

Ce dispositif appelé « cadets » comprend 2 niveaux :

- Le premier contact s'établit lors de visites dans les collèges ou à l'occasion d'expositions sur le "Devoir de Mémoire".
- Les jeunes intéressés sont invités à venir découvrir l'institution militaire et les réserves : pratiques régulières d'activités dans ces associations (parcours d'orientation et formation au tir), visites de régiments, rencontres avec des militaires d'active ou de réserve.
- Les plus motivés peuvent ensuite suivre une préparation militaire et accéder à la réserve opérationnelle en signant un ESR.

L'encadrement est bénévolement assuré par des sous-officiers réservistes, membres de ces associations.

Les « cadets » deviennent membres de ces associations locales ; ils sont toutefois dispensés de cotisation mais payent la prime d'assurance.

Le coût de revient unitaire est d'environ 50 €/an, pris en charge par les associations locales.

Le développement de cette expérience impliquera la recherche d'une ouverture partenariale et de financements additionnels.

CADETS 1 : PRECONISATIONS DE FAISABILITE

Cette étude des dispositifs existant a permis d'établir un ensemble de préconisations, qui a constitué la seconde partie des travaux de CADETS1.

Public cible

Avec pour objectif de sensibiliser et de former de futurs citoyens à partir d'une découverte de terrain des Armées - afin de recréer du lien Armées-Jeunesse et du lien Nation-Jeunesse - la cible initiale était les 11/ 18 ans en visant la mixité sociale.

La limite basse correspondant à l'entrée au collège ; la limite haute à la majorité.

Programme

Pour ce faire, il a été préconisé une segmentation du programme en 3 niveaux :

- Initiation
 - 11/13 ans ; correspondance avec le 1^{er} cycle collège (6/5^{ème})
 - proposé comme une étape préparatoire au parcours citoyen qui serait intervenue dans l'établissement scolaire ou dans un cadre associatif.
- Apprentissage
 - 13/15-16 ans ; correspondance avec le 2^{ème} cycle collège (4/3^{ème}).
 - Articulation avec la 1^{ère} phase scolaire du parcours citoyen (classe de 3^{ème})
- Perfectionnement
 - +16 ans ; correspondance avec le lycée
 - Articulation avec le 2^{ème} phase scolaire du parcours citoyen (classe de 1^{ère}) .

Il a été préconisé que les modules « apprentissage » et « perfectionnement » donnent lieu à une reconnaissance et qu'ils alternent la découverte des Armées/ Défense avec la sensibilisation à la Citoyenneté/Civisme, à partir d'activités pratiques, ludiques et sportives réalisées au contact direct des Armées, selon une fréquence à définir.

L'objectif n'étant pas de proposer un simple programme occupationnel, il a été préconisé de travailler sur le développement des savoir-faire et des savoir-être, tant sur le plan individuel que collectif.

Portage

La mise en œuvre d'un tel programme devant intervenir dans un cadre juridique, il a été préconisé un portage associatif, à l'instar des dispositifs étudiés, qui permet une plus grande souplesse d'organisation et de financement.

Ce portage devra permettre de recadrer des initiatives « cadets » locales, qui s'avèrent difficiles à identifier et d'un intérêt non mesurable.

Encadrement

Il a été préconisé que le programme soit placé sous un double encadrement militaire :

- implication d'un militaire d'active qui serait le « tuteur » d'une section cadets,
- implication de réservistes pour encadrer les activités in situ, après une formation spécifique

Cette formation pouvant intervenir sur une base commune avec celle des encadrants des JSP.

CONCLUSION

En conclusion de CADETS1, l'étude des dispositifs cadets et ces premières préconisations ont permis à la CAJ de répondre à Mme le Ministre, en Juin 2006, qu'il était possible et opportun de mettre en place un dispositif visant à la création des Cadets des Armées ou de la Défense.

Sur ces bases, le groupe de travail a été reconduit jusqu'en Juin 2007 pour répondre désormais à une commande :

« Mettre en place tous les éléments nécessaires au lancement d'une expérimentation ponctuelle d'un dispositif cadets »

Ce dans un triple cadre :

- En s'appuyant sur les travaux de CADETS 1
- En démontrant en parallèle la pertinence d'une telle organisation pour la jeunesse dans le contexte actuel,
- En liaison directe avec les Armées, d'où la nomination d'un vice-président de groupe représentant l'État-major des Armées.

En travaillant en liaison avec les Armées, il est d'emblée ressorti que des recadrages s'imposaient entre les préconisations de CADETS1 et les contraintes opérationnelles / juridiques / financières des Armées, dont notamment :

- Quid de l'âge des cadets ?
- Quid du portage juridique du dispositif ?
- Quid des moyens ?

CADETS 2 : RECADRAGES PAR RAPPORT AUX PRECONISATIONS

Age des cadets

Dès la reprise des travaux, les Armées ont indiqué qu'elles ne souhaitaient pas intervenir sur des jeunes de moins de 16 ans, pour des raisons :

- Éthiques
 - risque d'assimilation à un embrigadement des jeunes
- Juridiques
 - pas de statut approprié pour les -16 ans et pas de personnel spécifiquement formé.

Considérant toutefois qu'il est déjà tard pour intervenir sur les +16 ans, et que le dispositif pourrait être perçu comme une pré-préparation militaire, les Armées ont finalement accepté de retenir pour l'expérimentation la tranche des 14-16 ans.

La plupart des représentants des structures de terrain ont regretté d'avoir dû abandonner la tranche des 11/13 ans, qui s'avèrent généralement plus disponibles et plus réceptifs.

Le sentiment est que ce qui avait été préconisé dans la partie « sensibilisation » de CADETS1 n'a pas été compris des Armées ; à savoir qu'il s'agissait d'une étape préparatoire au parcours citoyen, qui serait intervenue dans un cadre scolaire ou associatif, à partir d'un travail entre les enseignants ou les animateurs associatifs et des réservistes volontaires.

Un consensus s'imposant pour le lancement de l'expérimentation, il est cependant espéré que cette sensibilisation - qui donne tout son sens à un dispositif d'ensemble - puisse être reconsidérée lors du développement du programme, en droite ligne du dernier protocole Défense - Éducation Nationale.

Portage juridique

En reprise des préconisations de CADETS1, les Armées ont indiqué qu'elles souhaitaient s'appuyer - par souci de simplification au niveau de l'expérimentation - sur un portage existant et offrant la couverture juridique recherchée.

Il a donc été retenu de s'appuyer sur la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD), suivant le principe que les futurs cadets seront adhérents des CSAD locaux, qui auront souhaité créer une section cadets.

Ce portage permet de conjuguer l'intérêt de la formule associative (couverture juridique et souplesse de fonctionnement) avec le fait de pouvoir bénéficier d'encadrants qualifiés et d'installations agréées.

Dans la perspective d'un développement du dispositif, il conviendrait d'envisager un statut juridique propre aux cadets ; 2 options seraient ainsi envisageables :

- via un décret, instaurant la création de sections cadets au sein des commandements de formation administrative,
- via une loi, complétant le Code du Service National et en instaurant les cadets comme une option supplémentaire au Parcours Citoyen.

Moyens

Contrairement aux préconisations de CADETS1, les Armées ont indiqué qu'aucun militaire d'active ou réserviste opérationnel seraient affecté au programme, qui devra donc reposer sur le volontariat.

CADETS 2 : FINALISATION DU CAHIER DES CHARGES

Après avoir établi un consensus quant aux 3 conditions générales d'expérimentation, le travail a porté sur le programme à proposer dans le cahier des charges, en intégrant le fait que :

- Ce programme ne devait pas correspondre à une pré-préparation militaire, tout en gardant une spécificité de découverte in situ des Armées et de la Défense.
- Ce programme ne devait pas répondre à un besoin occupationnel mais bien avoir un sens ; d'où le choix d'activités coordonnées avec un projet pédagogique, qui s'appuie sur des partenariats locaux avec l'Éducation Nationale.
- En d'autres termes, les actions proposées ne doivent pas être la finalité, mais le support ou le vecteur pour répondre au triple objectif initial : développer le civisme, renforcer la cohésion nationale, favoriser le recrutement.
- Ce programme devait prévoir des modalités de restitution et d'évaluation.

Compte tenu de ces éléments, le cahier des charges - adressé au Cabinet du Ministre fin Février 2007- repose sur la définition d'un programme commun aux cadets, se caractérisant par 6 éléments :

Composition

Visant à l'acquisition de savoir faire et de savoir-être, il est proposé que le programme ait pour base un travail sur différentes valeurs, telles que : l'engagement et la discipline de vie, l'affirmation et le dépassement de soi, le goût du travail et le sens de l'effort, les droits et les devoirs, sans oublier plus spécifiquement le patriotisme.

Il est proposé que ce travail sur les valeurs intervienne en alternant pour moitié des activités sportives, ludiques et pratiques, avec des activités pédagogiques axées sur la découverte des Armées et de la Défense, ainsi que sur une sensibilisation à la Citoyenneté

Plutôt que des cours, il est proposé que les activités pédagogiques interviennent sous forme d'une mise en situation pratique, ainsi que par la conduite d'un projet de groupe qui sera restitué en fin de cycle cadet.

Calendrier

Par mesure de simplification, il est proposé que le cycle cadet soit cadré sur le calendrier scolaire.

Répartition - Volume

Sur cette base du calendrier scolaire, il est proposé une répartition entre :

- des activités régulières (ou séances) qui se dérouleront hors vacances scolaires sur la demi-journée du mercredi ou du samedi ; le choix étant laissé à l'initiative locale des CSAD.
- Un stage de fin de cycle qui se déroulera sur une durée de 5 jours ; l'intérêt d'un stage final plutôt qu'initial étant de pouvoir mesurer l'évolution comportementale des jeunes.

Pour l'expérimentation, il est proposé que les activités régulières interviennent sur la base d'une fréquence bimensuelle, ce qui permet de tableur sur la programmation de 14 séances (dont 1 séance d'intégration) et donne un volume global de 80H.

Une fois l'expérimentation, il serait souhaitable de passer sur une fréquence hebdomadaire.

Encadrement

Suite aux recadrages, les activités seront encadrées par le personnel des CSAD, sous la responsabilité de leurs Présidents respectifs, qui veilleront au respect des règles d'encadrement et de conduite des différentes activités.

La FNASOR et l'UNOR ont proposé le renfort de leur réservistes.

Comme pour les JSP, il s'avère fondamental que ces animateurs aient reçu des armées une formation initiale spécifique.

Outil pédagogique

Dans le prolongement de cette formation, le groupe a travaillé sur l'élaboration d'un kit pédagogique pour guider les encadrants et assurer la cohérence nationale du programme. Présenté sous forme d'une valisette, ce kit comprendra notamment :

- une présentation du programme « cadets » avec son calendrier de déroulement,
- un support pédagogique sur le découverte des Armées et de la Défense,
- un support pédagogique sur la Citoyenneté,
- un manuel de suivi et d'évaluation, dans une version « cadets » et dans une version « encadrants ».

Par mesure de simplification, il est proposé de retenir des supports pédagogiques (livrets) déjà existants et validés par le MINDEF.

Appartenance - reconnaissance

Conformément aux préconisations initiales, il est proposé :

- de marquer l'appartenance au programme « cadet » par la dotation d'une tenue dédiée, composée d'une tenue d'activités et d'une tenue de cérémonie.
- de formaliser une reconnaissance de l'engagement « cadet » (*ex: remise d'un diplôme*).

Considérant ce cahier des charges, le coût unitaire a été évalué à moins de 50 € / mois/ cadet ; sachant que ce coût demeure toutefois théorique car le dispositif pourrait bénéficier de dons et de gratuités dans le cadre de l'expérimentation ; de financements autre que ceux du MINDEF au niveau du développement du dispositif.

Il en résulte que le représentant de l'État-major des Armées a indiqué que les conditions pour la mise en place de l'expérimentation étaient donc bordées : le cadre juridique est adapté, le risque est réduit, le dispositif est maîtrisé.

CONCLUSION

En conclusion générale, les armées sont désormais dans l'attente d'un accord ministériel pour lancer l'expérimentation cadets, sur la base :

- d'une formation initiale des animateurs réalisée par les Armées,
- d'un lancement reporté à Septembre 2008 pour permettre la réalisation de cette formation et l'information du public,
- d'un volume global de 150 jeunes limité à un accueil de jour,
- d'une répartition en 5 sites interarmées (4 sites en Métropole et 1 site Outre-mer), présélectionnés suivant 3 critères (unité visitable, implication d'un CSAD, partenariat local avec EducNat).

Cette conclusion ne serait toutefois pas objective sans indiquer que les Armées s'interrogent encore sur le fait d'avoir à gérer, après l'expérimentation, un dispositif plus important qui obérerait leurs moyens.

En réponse, le groupe de travail a toujours cherché - en visant la constitution et la mobilisation d'un réseau de jeunes, particulièrement motivés, dynamiques, engagés et respectueux d'un cadre - à anticiper cette légitime préoccupation, en proposant un programme cadets dont l'intérêt intrinsèque permette :

- d'afficher une lisibilité politique déclinable et de répondre à une problématique interministérielle,
- d'obtenir - tout en conservant la labellisation « Défense » - des financements complémentaires à ceux du MINDEF (pour tout ou partie), qui garantiront ainsi sa pérennité.

Outre l'implication d'autres Ministères, un travail d'ingénierie financière devrait ainsi permettre :

- de solliciter le financement des entreprises,
- d'inscrire ce programme dans une des 5 actions du programme européen « jeunesse en action ».

Ce dernier travail pourrait être confié au comité de suivi, dont la mise en place est souhaitée en continuité et en conclusion de ces deux années de travaux.

Il ne s'agit pas de constituer un groupe CADETS³, mais que quelques personnes particulièrement impliquées dans ce projet puissent être associées - à titre consultatif - à l'expérimentation qui doit être conduite par les Armées, en liaison avec la FSCAD et ses clubs.

Si pour Victor HUGO « *on résiste à l'invasion des Armées, pas à celle des idées* », nul ne doit douter que la création des Cadets des Armées constituera une des solutions pour redonner du sens au lien Nation-Jeunesse, qui s'avère l'un des fondements de notre pacte républicain.

OBSERVATIONS

La pertinence des sujets traités par la Commission armées-jeunesse, tant au niveau des groupes de travail que des colloques ou séminaires, ainsi que l'implication des structures membres de la Commission et de leur(s) représentant(s) montrent, s'il en était encore besoin, qu'il aurait été regrettable de supprimer cette dernière des grandes commissions, au motif de la suspension du service militaire.

50 ans après sa création, la Commission armées-jeunesse constitue toujours le cadre d'échanges privilégiés entre l'Institution Militaire et la Société Civile - en témoignent la participation à la plénière de restitution de ces travaux, et la volonté perceptible des différents acteurs et partenaires de la Défense d'ouvrir leurs réseaux et de partager leurs expériences - afin que cette commission demeure à la pointe de la réflexion et du combat pour redonner tout son sens au lien Armées-Jeunesse, mais encore au lien Nation-Jeunesse.

Catherine RIGNY

Présidente du Groupe
Cadets 2005-2007

Représentant l'APMCJ